



SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUILLET 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu, tenue au Centre communautaire et à huis clos en vertu de l'arrêté ministériel, le 14 juillet 2020 à 19 h 30.

Est présente madame la conseillère :
Nathalie Guilbert

Sont présents messieurs les conseillers :
Richard Fournier
Richard Joannette
Jean-Luc Dulude
Jean-Yves Barbeau

Est absente madame la conseillère :
Lisette L'Espérance

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Lise Poissant.

Monsieur Manuel Bouthillette, directeur général et secrétaire-trésorier, agit à titre de secrétaire et est aussi présente madame Sylvie Provost, adjointe administrative.

Mot de la mairesse : Bonjour et bienvenue à la séance ordinaire du Conseil du 14 juillet 2020. Exceptionnellement, la séance du Conseil municipal se tient comme recommandé par l'arrêté ministériel 2020-29 qui stipule que lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat des délibérations des membres. Ces règles ont été respectées. Tous les membres du Conseil participent à la séance par conférence enregistrée, par mesure de précaution, afin de respecter les consignes de distanciation physique.

Je prendrai quelques minutes afin de m'assurer de la présence des membres du Conseil et je vous invite à me confirmer verbalement votre présence. Je vais débiter par une absence, madame Lisette L'Espérance, qui est à l'extérieur en vacances, donc elle n'est pas présente à la séance. Et je poursuis, monsieur Richard Fournier (présent), madame Nathalie Guilbert (présente), monsieur Richard Joannette (présent), monsieur Jean-Luc Dulude (présent), monsieur Jean-Yves Barbeau (présent) et moi-même Lise Poissant, mairesse.

Et par souci de transparence envers les citoyens, la séance est enregistrée et sera rediffusée sur le site Web de la Municipalité de Saint-Mathieu dans les prochains jours de la tenue de la séance. Également, les citoyens pourront prendre connaissance des résolutions adoptées par le Conseil de la Municipalité, par le procès-verbal qui sera disponible pour consultation en ligne quelques jours après la séance du mois prochain.

Sont également présents, monsieur Manuel Bouthillette, directeur général et secrétaire-trésorier et madame Sylvie Provost qui agit à titre de secrétaire administrative.

182-07-2020

3_ OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude
APPUYÉ PAR : Monsieur Richard Joannette

ET RÉSOLU QUE l'ouverture de l'assemblée ordinaire du 14 juillet 2020 soit adoptée à 19 h 55.

Adoptée à l'unanimité

183-07-2020

4_ ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Guilbert
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Yves Barbeau

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1. PÉRIODE DE RECUEILLEMENT**
- 2. PRÉSENCES**
- 3. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUILLET 2020**
- 4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 5.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2020
 - 5.2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juin 2020
- 6. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 6.1. Correspondance
 - 6.2. Dépôt du rapport des permis et certificats émis à l'urbanisme pour le mois de juin 2020
 - 6.3. Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme de la réunion tenue le 23 juin 2020
 - 6.4. Dépôt – SSI – Statistiques provenant du SSI au 30 juin 2020 - Interventions incendies et premiers répondants pour Saint-Mathieu et Saint-Philippe
 - 6.5. Dépôt du rapport annuel 2019 Tarso inc.
- 7. AVIS DE MOTION**
 - 7.1. Avis de motion – Règlement 228-2011-06 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 228-2011 dans le but d'assurer la concordance au règlement numéro 201 modifiant le schéma d'aménagement révisé (règlement numéro 101) de la MRC de Roussillon
 - 7.2. Avis de motion – Règlement 289-2020 relatif à l'augmentation du fonds de roulement
- 8. RÈGLEMENTS**
 - 8.1. Adoption Premier projet de règlement 229-2011-25 modifiant le règlement de zonage numéro 229-2011 dans le but d'assurer la concordance au règlement numéro 201 modifiant le schéma d'aménagement (règlement numéro 101) de la MRC de Roussillon
 - 8.2. Adoption – Premier projet de règlement 228-2011-06 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 228-2011 dans le but d'assurer la concordance au règlement numéro 201 modifiant le schéma d'aménagement révisé (règlement numéro 101) de la MRC de Roussillon
 - 8.3. Adoption – Projet de règlement 289-2020 relatif à l'augmentation du fonds de roulement
- 9. ADMINISTRATION**

- 9.1. Approbation de la liste des dépenses
- 9.2. Prévision des dépenses d'entretien général pour juillet 2020
- 9.3. Achat – Enseigne pour le garage municipal
- 9.4. Appui à la TPECS – Application de l'article 65 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles par la Commission de protection du territoire et des activités agricoles
- 9.5. Correction à la résolution 143-05-2019

10. HYGIÈNE DU MILIEU

11. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 11.1. Demande de budget – Fête familiale
- 11.2. Mandat – Achat d'une piste « pumtrack »
- 11.3. Mandat – Encadrement extérieur pour photos

12. TRAVAUX PUBLICS

- 12.1. Achat – Fourniture et livraison d'un camion dix roues essieu avancé avec équipement de neige
- 12.2. Décompte n° 2 – Relais 38 – Civil – Pavage rue municipale
- 12.3. Achat – Grillage pour les rues Paul, Émile et Brossard

13. URBANISME ET INSPECTION

- 13.1. Approbation – Plan d'implantation et d'intégration architecturale sur le lot 4 300 353
- 13.2. Approbation – Plan d'implantation et d'intégration architecturale sur le lot 2 426 807
- 13.3. Demande de dérogation mineure sur le lot 2 427 160

14. SÉCURITÉ PUBLIQUE

15. DIVERS

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

ET L'AJOUT DES POINTS SUIVANTS :

- 9.6 Remboursement au fonds de roulement
- 11.4 Addendum – Réseau Biblio Montérégie
- 12.4 Achat – Équipement de déneigement
- 12.5 Reddition de comptes – Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien des routes locales
- 13.4 Stagiaire au service de l'inspection

ET LE RETRAIT DU POINT SUIVANT :

- 6.4 Dépôt – SSI – Statistiques provenant du SSI au 30 juin 2020 – Interventions incendies et premiers répondants pour Saint-Mathieu et Saint-Philippe
- 7.1 Avis de motion – Règlement 228-2011-06 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 228-2011 dans le but d'assurer la concordance au règlement numéro 201 modifiant le schéma d'aménagement révisé (règlement numéro 101) de la MRC de Roussillon
- 7.2 Avis de motion – Règlement 289-2020 relatif à l'augmentation du fonds de roulement
- 8.1 Adoption – Premier projet de règlement 229-2011-25 modifiant le règlement de zonage numéro 229-2011 dans le but d'assurer la concordance au règlement numéro 201 modifiant le schéma d'aménagement (règlement 101) de la MRC de Roussillon
- 8.2 Adoption – Premier projet de règlement 228-2011-06 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 228-2011 dans le but d'assurer la concordance au règlement numéro 201 modifiant le schéma d'aménagement (règlement 101) de la MRC de Roussillon

8.3 Adoption – Projet de règlement 289-2020 relatif à l'augmentation du fonds de roulement

13.3 Demande de dérogation mineure sur le lot 2427 160

Adoptée à l'unanimité

184-07-2020

5.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude
APPUYÉ PAR : Monsieur Richard Joannette

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 9 juin 2020 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

185-07-2020

5.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 JUIN 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Guilbert
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Yves Barbeau

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 22 juin 2020 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

6.1 CORRESPONDANCE

Madame Lise Poissant, mairesse, procède au dépôt de la correspondance pour le mois de juin 2020. Tous les membres du Conseil municipal en prennent note.

6.2 DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS ET CERTIFICATS ÉMIS À L'URBANISME POUR LE MOIS DE JUIN 2020

Madame Lise Poissant, mairesse, procède au dépôt du bilan mensuel préparé par monsieur Étienne Paquet-Moisan. Durant le mois de juin, 27 permis et certificats ont été émis.

6.3 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA RÉUNION TENUE LE 23 JUIN 2020

Madame Lise Poissant, mairesse, procède au dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 juin 2020, préparé par monsieur Étienne Paquet-Moisan, inspecteur municipal.

6.4 DÉPÔT - STATISTIQUES PROVENANT DU SSI AU 30 JUIN 2020 – INTERVENTIONS INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS POUR SAINT-MATHIEU ET SAINT-PHILIPPE

Ce point est retiré.

6.5 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2019 TARSO INC.

Madame Lise Poissant, mairesse, procède au dépôt du rapport annuel 2019 de Tarso inc. Tous les membres du Conseil municipal en prennent note.

7.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 228-2011-06 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 228-211 DANS LE BUT D'ASSURER LA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 201

MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT (RÈGLEMENT 101) DE LA MRC DE ROUSSILLON

Ce point est retiré.

7.2_AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 289-2020 RELATIF À L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

Ce point est retiré.

8.1_ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 229-2011-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 229-2011 DANS LE BUT D'ASSURER LA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 201 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT (RÈGLEMENT 101) DE LA MRC DE ROUSSILLON

Ce point est retiré.

8.2_ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 228-2011-06 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 228-211 DANS LE BUT D'ASSURER LA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 201 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT (RÈGLEMENT 101) DE LA MRC DE ROUSSILLON

Ce point est retiré.

8.3_ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT 289-2020 RELATIF À L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

Ce point est retiré.

186-07-2020

9.1_APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer et des dépenses déjà autorisées et payées validée par madame Louise Hébert, directrice des finances;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Yves Barbeau
APPUYÉ PAR : Madame Nathalie Guilbert

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer et des dépenses déjà autorisées et payées durant le mois d'une somme 95 514,06 \$;

QUE madame Louise Hébert, directrice des finances, soit autorisée à en effectuer le paiement;

ET QUE les deniers publics soient pris à même les postes budgétaires respectifs.

Adoptée à l'unanimité

187-07-2020

9.2_PRÉVISION DES DÉPENSES D'ENTRETIEN GÉNÉRAL – JUILLET 2020

CONSIDÉRANT la liste des travaux d'entretien général préparée par monsieur André Faille, contremaître et approuvée par monsieur Manuel Bouthillette, directeur général et secrétaire-trésorier, concernant les travaux à exécuter durant le mois de juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Yves Barbeau

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil municipal autorisent madame Louise Hébert, directrice des finances, à disposer d'un budget au montant de 3 487 \$, plus les taxes si applicables, pour l'exécution des travaux mentionnés sur le rapport de réparation et d'entretien général pour le mois de juillet 2020;

ET QUE les deniers publics soient pris à même les postes budgétaires mentionnés au rapport déposé.

Adoptée à l'unanimité

188-07-2020

9.3_ ACHAT – ENSEIGNE POUR LE GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer l'enseigne de la Municipalité au garage municipal;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de « Enseignes Reno » au montant de 1 760 \$ plus les taxes si applicables;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Joannette
APPUYÉ PAR : Madame Nathalie Guilbert

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil acceptent de remplacer l'enseigne au garage municipal au coût de 1 760 \$ plus les taxes si applicables;

ET QUE les deniers publics soient pris à même les fonds du poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

189-07-2020

9.4_ APPUI À LA TPECS – APPLICATION DE L'ARTICLE 65 DE LA LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES PAR LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 65 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), une municipalité locale qui désire faire une demande d'exclusion d'un lot de la zone agricole pour ses propres fins ou pour un projet dont elle se fait le promoteur, peut le faire avec l'appui de la municipalité régionale de comté ou de la communauté, en transmettant sa demande directement à la commission et en y joignant l'avis de conformité avec son règlement de zonage et, le cas échéant, avec les mesures de contrôle intérimaire, ainsi que tout autre document exigé par la commission;

CONSIDÉRANT que dans un courriel transmis le 3 juin 2020, la Commission de protection du territoire et des activités agricoles (CPTAQ) mentionnait qu'elle avait adopté une « nouvelle position » eu égard au deuxième alinéa de l'article 65 de la LPTAA;

CONSIDÉRANT que cette « nouvelle position » de la CPTAQ, soi-disant pour clarifier l'interprétation de l'article 65 de la LPTAA et assurer un traitement uniforme des demandes d'exclusion, est à l'effet qu'une demande d'exclusion doit être appuyée par l'instance la plus haute sur le territoire visé et que par conséquent, une demande d'exclusion déposée par une municipalité locale se situant sur le territoire d'une communauté métropolitaine (CMM ou CMQ) devra, pour être recevable, être

accompagnée d'une résolution d'appui adoptée par cette dernière, et non par la MRC;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ a également informé la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) qu'elle n'accepterait plus de demandes d'exclusion provenant d'une municipalité locale sans qu'elle ne soit appuyée par la CMM alors que jusqu'ici, l'appui de la municipalité régionale de comté était suffisant;

CONSIDÉRANT qu'une telle interprétation outrepassé les pouvoirs et le mandat de la CPTAQ, en plus de restreindre indûment la compétence des MRC en matière d'aménagement du territoire à l'intérieur des limites de la CMM;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Mathieu dénonce l'interprétation que fait la CPTAQ du deuxième alinéa de l'article 65 de la LPTAA et réitère la compétence en matière d'aménagement du territoire des MRC situées en tout ou en partie dans la CMM;

DE DEMANDER que la CPTAQ sursoie à l'application de sa nouvelle position face à l'article 65 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

DE DEMANDER que la CPTAQ continue de traiter les demandes d'exclusion qui sont déposées par des municipalités locales du territoire métropolitain avec l'appui de leur MRC;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur André Lamontagne, au ministre responsable de la région de la Montérégie, monsieur Christian Dubé, à la ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, madame Chantal Rouleau, à la députée de Sanguinet, madame Danielle McCann, au président de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, monsieur Stéphane Labrie, ainsi qu'à la présidente de la Communauté métropolitaine de Montréal, madame Valérie Plante;

DE TRANSMETTRE copie pour appui aux municipalités régionales de comté de la Couronne-Sud.

Adoptée à l'unanimité

190-07-2020

9.5_ CORRECTION À LA RÉSOLUTION 143-05-2019

CONSIDÉRANT la résolution 143-05-2019 pour entériner la Transaction et quittance mutuelle faisant suite au règlement intervenu le 25 juillet 2019 entre les parties dans le dossier portant le numéro de cour 505-17-008069-157 adopté en séance ordinaire le 14 mai 2019;

CONSIDÉRANT que des sommes doivent être engagées;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude
APPUYÉ PAR : Monsieur Richard Joannette

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil autorisent madame Louise Hébert, directrice des finances à payer toute somme due à même le surplus libre.

Adoptée à l'unanimité

191-07-2020

9.6_REMBOURSEMENT AU FONDS DE ROULEMENT

CONSIDÉRANT un remboursement d'un montant de 25 432,89 \$ pour l'année 2020 au fonds de roulement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Yves Barbeau
APPUYÉ PAR : Madame Nathalie Guilbert

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil autorisent madame Louise Hébert, directrice des finances à rembourser un montant de 25 432,89 \$ pour l'année 2020 au fonds de roulement.

Adoptée à l'unanimité

10_HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point n'est à l'ordre du jour.

192-07-2020

11.1_DEMANDE DE BUDGET – FÊTE FAMILIALE

CONSIDÉRANT que la Municipalité souligne l'anniversaire de l'adoption de sa politique familiale et de sa politique MADA lors d'une fête familiale organisée en septembre de chaque année;

CONSIDÉRANT qu'un budget maximal de 5 000 \$ est nécessaire pour l'organisation de cette grande fête familiale qui est prévue le 13 septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Yves Barbeau
APPUYÉ PAR : Madame Nathalie Guilbert

ET RÉSOLU que les membres du Conseil municipal allouent un budget maximal de 5 000 \$ pour l'organisation de la fête familiale;

QUE madame Louise Hébert, directrice générale des finances, soit autorisée à faire les paiements nécessaires à l'organisation de cette fête;

ET QUE les deniers publics soient pris à même les disponibilités du poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

193-07-2020

11.2_MANDAT – ACHAT D'UNE PISTE « PUMPTRACK »

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire faire l'achat d'une piste « pumptrack »;

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de dépense au montant de 60 000 \$ plus les taxes si applicables, pour l'achat, l'installation et tous autres frais afférents à l'achat d'une piste « pumptrack » par la résolution 175-06-2020 à la séance extraordinaire du 22 juin 2020;

CONSIDÉRANT que dans un souci de transparence, la Municipalité a publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO), le 19 juin 2020, un avis d'intention AO-2023 mentionnant que la Municipalité avait l'intention d'inviter à soumissionner en exclusivité le fournisseur Atmosphaère inc. et à négocier un contrat d'acquisition avec celui-ci;

CONSIDÉRANT qu'un délai de quinze (15) jours calendrier, soit jusqu'au 3 juillet à 11 h, a été donné aux fournisseurs afin que ceux-ci puissent faire

part de leur intérêt envers cette acquisition et démontrer leur aptitude à fournir le bien requis par la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la publication sur SEAO, l'entreprise Simexco, par le biais d'un courriel, a proposé à la Municipalité son produit qui toutefois ne correspond pas au produit que la Municipalité désire acquérir;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Guilbert
APPUYÉ PAR : Monsieur Richard Joannette

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil octroie le contrat à Atmosphère inc. au montant de 58 351,49 \$ plus les taxes si applicables, pour l'achat et l'installation d'une piste « pumtrack »;

QUE le contrat d'achat comprend une maintenance annuelle de deux (2) ans à raison d'une visite par année;

ET QUE les deniers publics soient pris à même les fonds de parcs et le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité

194-07-2020

11.3_MANDAT – ENCADREMENT EXTÉRIEUR POUR PHOTOS

CONSIDÉRANT qu'une exposition extérieure « Sentier des arts » aura lieu sur le site de l'église et du presbytère pendant la saison estivale;

CONSIDÉRANT que selon l'entente avec monsieur Simon Lord, artiste-photographe, la Municipalité doit faire fabriquer les encadrements pour seize (16) photos;

CONSIDÉRANT que deux offres ont été reçues, soit :

- Structures Morel inc. 2 500 \$ avant taxes
- Fer ornemental Jean-Guy Robert 2 250 \$ avant taxes

CONSIDÉRANT que Fer ornemental Jean-Guy Robert s'engage à fournir un premier modèle à la Municipalité aussitôt que le 16 juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Yves Barbeau

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil octroie le contrat de fabrication de huit (8) encadrements en métal et peinturé à Fer ornemental Jean-Guy Robert au coût de 2 250 \$, plus les taxes si applicables;

ET QUE les deniers publics soient pris à même le poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

195-07-2020

11.4_ADDENDUM – RÉSEAU BIBLIO MONTÉRÉGIE

CONSIDÉRANT que la Municipalité a signé une convention pour son affiliation avec le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie inc. (CRSPB Montérégie) le 6 juillet 1995;

CONSIDÉRANT que le CRSPB Montérégie veut mettre en place un service de paiement à distance des différents frais qu'ont à payer les usagers des bibliothèques de ses municipalités membres et dont les données font partie de la banque de données principale du CRSPB Montérégie;

CONSIDÉRANT qu'aucuns frais supplémentaires ne seront facturés à la Municipalité pour l'ajout de ce service;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Guilbert
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Yves Barbeau

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil autorisent la mairesse, madame Lise Poissant et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Manuel Bouthillette à signer un addendum à la convention existante pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

196-07-2020

12.1 ACHAT – FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN CAMION DIX ROUES ESSIEU AVANCÉ AVEC ÉQUIPEMENT DE NEIGE

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer le camion;

CONSIDÉRANT la demande de prix AO2020 – Fourniture et livraison d'un camion dix roues essieu avancé avec équipement de déneigement;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de :

- Globocam Rive-Sud au montant de 291 725 \$ avant taxes

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire l'achat de certaines garanties, soit :

- Une garantie prolongée Detroit pour le moteur et système antipollution pour sept (7) ans ou 161 000 km au coût de 5 898 \$, plus les taxes si applicables;
- Une garantie prolongée transmission Allison pour cinq (5) ans, sans limites de kilométrage au coût de 1 279 \$, plus les taxes si applicables;
- Une garantie prolongée pour essieu avant et arrière pour cinq (5) ou 161 000 km au coût de 328 \$, plus les taxes si applicables;

CONSIDÉRANT que le dix roues actuel sera mis en vente après inspection;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de monsieur André Faille, contremaître aux travaux publics de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude
APPUYÉ PAR : Monsieur Richard Joannette

ET RÉSOLU QUE le contrat soit octroyé à Globocam Rive-Sud pour un montant de 291 725 \$ avant taxes pour l'achat et la livraison d'un camion dix roues essieu avancé avec équipement de déneigement;

ET d'acheter les trois garanties énumérées ci-dessus au coût de 7 505 \$, plus les taxes si applicables;

ET QUE les deniers publics soient pris en partie à même le fonds de roulement pour un remboursement sur dix (10) ans et en partie à même le surplus libre.

Adoptée à l'unanimité

197-07-2020

12.2 DÉCOMPTE NO 2 – RELAIS 38 – CIVIL – PAVAGE RUE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT l'appel d'offres 1910 –Relais 38 – Civil – Pavage rue Principale;

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à « Pavage Axion inc. » par la résolution numéro 123-05-2019 lors de l'assemblée extraordinaire du Conseil du 2 mai 2019;

CONSIDÉRANT qu'un paiement au montant de 98 470,74 \$ a été autorisé par la résolution 204-07-2019 lors de la séance ordinaire tenue le 9 juillet 2019;

CONSIDÉRANT la demande paiement de « Pavage Axion inc.» au montant de 24 507,47 \$, taxes incluses incluant la retenue de 5 % liée à l'acceptation provisoire;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable provenant de la firme Tetra Tech;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude
APPUYÉ PAR : Monsieur Richard Joannette

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil municipal autorisent madame Louise Hébert, directrice des finances à payer la somme finale de 24 507,47 \$, taxes incluses incluant la retenue de 5 % liée à l'acceptation provisoire à « Pavage Axion inc. »;

ET QUE les deniers publics soient pris à même le fonds carrières et sablières.

Adoptée à l'unanimité

198-07-2020

12.3_ACHAT – GRILLAGE POUR LES RUES PAUL, ÉMILE ET BROSSARD

CONSIDÉRANT les travaux de réfection sur les rues Paul, Émile et Brossard;

CONSIDÉRANT la canalisation en place;

CONSIDÉRANT qu'une quarantaine de grilles devront être installées en remplacement des bouchons existants;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de Distribution Lazure inc. au coût de 3 420 \$, plus les taxes si applicables;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Yves Barbeau
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil autorisent l'achat de quarante (40) grilles en « stainless » au coût de 3 420 \$ auprès de Distribution Lazure inc.

ET QUE les deniers publics soient pris à même les fonds du poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

199-07-2020

12.4_ACHAT- ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT que la Municipalité possède un camion six roues;

CONSIDÉRANT qu'elle vient de faire l'achat d'un camion dix roues pour effectuer le déneigement;

CONSIDÉRANT qu'il serait utile d'avoir deux camions disponibles lors des tempêtes de neige;

CONSIDÉRANT qu'il serait pertinent d'équiper le camion six roues d'une gratte avant bidirectionnelle;

CONSIDÉRANT l'opportunité d'acquérir une gratte usagée du Centre du camion Gamache au coût de 2 000\$, plus les taxes si applicables;

CONSIDÉRANT les besoins pour l'achat de pièces, de modification et d'installation de la gratte par Garage Georges Trudeau au coût de 3 600 \$, plus les taxes si applicables;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Yves Barbeau
APPUYÉ PAR : Monsieur Richard Joannette

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil autorisent l'achat d'une gratte usagée auprès du Centre du camion Gamache au coût de 2 000 \$, plus les taxes si applicables;

QUE le Conseil autorise Garage Georges Trudeau à faire les modifications et l'installation de la gratte au coût de 3 600 \$, plus les taxes si applicables

ET QUE les deniers publics soient pris à même les fonds des postes budgétaires concernés.

Adoptée à l'unanimité

200-07-2020

12.5_REDDITION DE COMPTES – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Mathieu a pris connaissance des modalités d'application du Volet Projet particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie local (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Yves Barbeau

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal approuve les dépenses d'un montant de 3 190 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le conseiller Richard Joannette quitte la salle temporairement.

201-07-2020

13.1 APPROBATION – PLAN D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE SUR LE LOT 4 300 353

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Mathieu a adopté le règlement 239-2012 relatif aux Plans d’Implantation et d’Intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement susmentionné, toutes les demandes de permis pour la construction d’un bâtiment principal résidentiel doivent faire l’objet d’une recommandation du Comité et ce, selon les critères établis par ledit règlement;

CONSIDÉRANT QU’une demande de permis pour la construction d’un bâtiment principal résidentiel qui portera l’adresse «4, rue Marguerite» sur le lot 4 300 353 a été déposée auprès du fonctionnaire désigné;

CONSIDÉRANT QUE cette demande comprend les documents et informations suivants, lesquels constituent le plan d’implantation et d’intégration architecturale du bâtiment :

1. Version 3 du plan projet d’implantation et de lotissement (option 1) signé par Louise Rivard, arpenteure-géomètre. Cette version date du 12 mai 2020;
2. Plan de construction de résidence «Rosalie : option B», préparé et signé par Yannick Pelletier, technologue, le 8 avril 2019;
3. Description des matériaux de revêtement projetés, transmise par Gestion Dclic par courriel le 17 juin 2020.

CONSIDÉRANT QUE le PIIA respecte de manière générale les critères établis par le règlement municipal sur les PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d’urbanisme tenu le 23 juin 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Yves Barbeau

ET RÉSOLU QUE le Conseil approuve le plan d’implantation et d’intégration architecturale d’un bâtiment principal résidentiel qui portera l’adresse «4, rue Marguerite» sur le lot 4 300 353 du cadastre du Québec.

Adoptée à l’unanimité

202-07-2020

13.2 APPROBATION – PLAN D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE SUR LE LOT 2 426 807

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Mathieu a adopté le règlement 239-2012 relatif aux Plans d’Implantation et d’Intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement susmentionné, toutes les demandes de permis visant l’agrandissement d’un bâtiment principal dérogatoire à une norme d’implantation doivent faire l’objet d’une recommandation du Comité, et ce, selon les critères établis par ledit règlement;

CONSIDÉRANT QU’une demande de permis pour l’agrandissement du bâtiment principal résidentiel au 177, rue Pierre Roy, bâtiment dont la marge de recul latérale est dérogatoire, a été déposée auprès du fonctionnaire désigné;

CONSIDÉRANT que la marge est dérogatoire, car elle est de 1,97 mètre alors que, selon la grille des usages et des normes du règlement de zonage 229-2011, elle doit être de 2 mètres ou plus;

CONSIDÉRANT que la marge de recul bénéficie d'un droit acquis;

CONSIDÉRANT QUE cette demande comprend les documents et informations suivants, lesquels constituent le plan d'implantation et d'intégration architecturale du bâtiment :

1. Plan d'implantation (agrandissement) signé par Louise Rivard, arpenteuse-géomètre, le 25 mai 2020;
2. Plans de construction transmis par Monsieur Simon Massaad par courriel le 4 juin 2020.

CONSIDÉRANT QUE le PIIA respecte de manière générale les critères établis par le règlement municipal sur les PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme tenu le 23 juin 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Guilbert
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Yves Barbeau

ET RÉSOLU QUE le Conseil approuve le plan d'implantation et d'intégration architecturale de l'agrandissement du bâtiment principal résidentiel au 177, rue Pierre Roy.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le conseiller Richard Joannette reprend son siège.

13.3_DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE SUR LE LOT 2 427 160

Ce point est retiré.

203-07-2020

13.4_STAGIAIRE AU SERVICE DE L'INSPECTION

CONSIDÉRANT la demande de stage de monsieur Thierry Gervais, étudiant au programme en inspection du Cégep du Vieux Montréal;

CONSIDÉRANT que le stage est d'une durée de 135 h et non rémunéré;

CONSIDÉRANT que monsieur Gervais sera sous la supervision de monsieur Étienne Paquet-Moisan, inspecteur municipal et de monsieur Manuel Bouthillette, directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Guilbert
APPUYÉ PAR : Monsieur Richard Joannette

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil autorisent monsieur Thierry Gervais à effectuer son stage au sein de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

14_SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point n'est à l'ordre du jour.

15_DIVERS

Aucun point n'est à l'ordre du jour.

16_PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été reçue.

204-07-2020

17_LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour ainsi que la période de questions sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude
APPUYÉ PAR : Monsieur Richard Joannette

ET RÉSOLU de lever la séance ordinaire du Conseil municipal du 14 juillet 2020 à 20 h 30.

Adoptée à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Manuel Bouthillette, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Mathieu, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses soumises lors de la présente assemblée.

(S) Lise Poissant
Lise Poissant
Mairesse

(S) Manuel Bouthillette
Manuel Bouthillette
Directeur général et secrétaire-trésorier